

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**_*_*_*_*_

DECRET N° 99-136 DU 15 MARS 1999

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE ,
Ministre des Finances, de l'intérim de Monsieur
Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la Réforme
Administrative.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
VU Le Décret N°98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 15 mars 1999, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mars 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6- AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - SGG 4 -
MFPTRA 4 - MDR 4 - Autres Ministères 16 - départements 6 - JORB 1